

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2026

Date de publication : 15 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Maxens DOUY

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Michel MONNET, Danielle AZEFOUNI, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Fabien BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Lucienne DAUTREY, Warren FEUTRY, Denis EXBRAYAT, Frédéric RAGON, Annick CARROUÉ

Pouvoirs :

Stéphane REYMOND à Nicole CARTIGNY, Christine CHANCEL à Patricia DEROO, Lucienne DAUTREY à Hélène EZNACK, Warren FEUTRY à Philippe DUBOST, Denis EXBRAYAT à Fabienne CHAVASSIEUX, Frédéric RAGON à Jacky BÉJEAN, Annick CARROUÉ à Thierry MONNET,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-
005 À 2026-031

Délibération : 04-2026-027

Transmis en préfecture le : 14/04/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Jules GUILLEMOT

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par le maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://www.saintgenislaval.fr/ma-vie-citoyenne/conseil-municipal/actes-administratifs-et-deliberations>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2026-005	19/01/26	Avenant n°3 au marché n°24-14 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la consolidation, la restauration des fondations et des couvertures de la Chapelle Notre Dame de Beaunant	Le présent avenant a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cet avenant n°3 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché. Le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est arrêté à 12,6 %. Le forfait définitif de rémunération est arrêté à 75 584,00€ H.T. soit 90 700,80€ T.T.C.
2026-006	19/01/26	Attribution du marché 26-04 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de restauration pour la crèche les P'tits Mômes et prestations de contrôle	La ville de Saint-Genis-Laval a conclu un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du marché de restauration de la crèche les P'tits Mômes et de la réalisation de prestations de contrôle, pour un montant total de 17 545,00€ H.T. Le marché débutera à compter de sa notification et prendra fin au 31 juillet 2029.
2026-007	20/01/26	Renouvellement des adhésions de la médiathèque B612 - année 2026	La présente décision vise à renouveler les adhésions pour la bibliothèque du B612 auprès de deux associations pour l'année 2026 afin de participer à l'information, la formation, l'animation et la coopération entre les médiathèques de la région au travers de journées d'étude et de manifestations. Il s'agit du Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature pour la Jeunesse et de l'association AMPLY. Le montant de ce renouvellement s'élève à 55 euros.
2026-008	30/01/26	Avenant n° 1 au marché n°24-16 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique globale de l'Ecole primaire Albert Mouton et la Maternelle Bergier Bas	Le présent avenant a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre et réévaluer la mission OPC. Cet avenant n°1 a une incidence financière de + 27 564,95 sur le montant du marché. Le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est arrêté à 5,10 %. Le forfait définitif de rémunération est arrêté à 197 564,95€ H.T. soit 237 077,94€ T.T.C.
2026-009	30/01/26	Convention portant autorisation d'occupation du domaine public hospitalier - Parc Relais Sainte-Eugénie	La présente décision porte autorisation de conclure avec les Hospices Civils de Lyon une convention d'occupation du domaine public hospitalier à compter du 1 ^{er} janvier 2026, pour une durée de dix ans, s'achevant le 31 décembre 2035,

			moyennant une redevance annuelle indexée. La convention vise à améliorer les déplacements en transports en commun par le maintien du parc relais d'environ quarante places accessibles aux usagers de la ligne de bus TCL n°10.
2026-010	02/02/26	Avenant n°7 au marché n°19-10 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire (ECS), traitement d'eau, climatisation et ventilation	Modification du marché portant sur l'ajout de matériel sur sites, l'ajout d'un nouveau site (Halle de Tennis Roger Duvernay), la suppression de sites et le retrait de matériel sur sites. Cet avenant n°7 présente une moins-value de - 3 851,93€ H.T.
2026-011	02/02/26	Indemnisation vandalisme cimetière communal	La présente décision vise à accepter l'indemnisation compensatrice proposée par la MAIF, assureur de la commune au titre de l'assurance Dommages aux biens d'un montant de 328,60€ au titre du sinistre « vandalisme au cimetière communal - décembre 2022 » sous la forme d'un chèque auprès du service de gestion comptable de Caluire.
2026-012	02/02/26	Adhésion 2026 au Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF)	Adhésion 2026 au Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF) pour un montant de 495 € TTC.
2026-013	10/02/26	Attribution du marché 26-02 relatif aux travaux de reprise des fondations, du fronton et réfection de la toiture de la chapelle de Beaunant	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence selon la procédure adaptée en vue de l'attribution du marché de travaux de reprise des fondations, du fronton et réfection de la toiture de la Chapelle de Beaunant. Le marché a été attribué aux sociétés suivantes : pour le lot 1 " Maçonnerie- VRD- Installations de chantier" à la société SAS COMTE, pour un montant de 257 231.53 € H.T ; pour le lot 2 " Génie civil- reprise de fondations" à la société CITINEA pour un montant de 269 999.28 € H.T ; pour le lot 3 " Charpente couverture" à la société BOURGEOIS pour un montant de 30 973.12€ H.T.
2026-014	17/02/2026	Attribution du marché 26-01 relatif aux travaux d'aménagement des aires de jeux de la ville de Saint-Genis-Laval	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif à des travaux d'aménagement des aires de jeux, pour un montant maximum de 800 000€ H.T. sur la durée totale avec reconductions éventuelles comprises.
2026-015	18/02/2026	Convention de mise à disposition de la cave n°2, 16 rue Guilloux, Association ALSGL HANDBALL	Mise à disposition à titre gratuit d'une cave de 5m² au sein du bâtiment sis 16 rue Guilloux au club de ALSGL Handball pour du stockage de matériel. La convention de mise à disposition est conclue pour une durée de deux ans.

2026-016	19/02/2026	Avenant n°1 au marché 25-15-08 de travaux de rénovation énergétique Pom'Cerises et salle multifonctionnelle « Chauffage- Ventilation- Plomberie- Sanitaire »	La présente décision est liée aux travaux de la crèche Pom'Cerises concernant l'ajout de nouvelles prestations relatives à un WC PMR au rez-de-chaussée et une nouvelle VMC avec une ventilation simple flux. Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché de + 1 598,98€ HT, soit + 1,18 %. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 136 655,75€ H.T., soit 163 986,90€ T.T.C.
2026-017	19/02/2026	Avenant n°1 au marché 25-15-05 de travaux de rénovation énergétique Pom'Cerises et salle multifonctionnelle « Menuiseries intérieures bois »	La présente décision est liée aux travaux de la crèche Pom'Cerises concernant la fourniture et pose d'un bloc porte pour accéder au local CTA. Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché de + 688,34€ HT, soit + 1,20 %. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 58 140,74€ H.T., soit 69 768,89€ T.T.C.
2026-018	19/02/2026	Constitution avocat - Requête contre le permis de construire modificatif N° 069 204 22 000 65 M01	La présente décision autorise de constituer avocat pour représenter la ville dans les dossiers engagés devant le tribunal administratif de Lyon sous le numéro 2601705 pour la requête en référé suspension et le numéro 2601704 pour la requête au fond, déposés par le Syndicat des copropriétaires de la résidence l'ermitage par le biais de leur conseil Me Mathilde LASCAUX demandant respectivement la suspension et l'annulation de l'arrêté de permis de construire modificatif n° 069 204 22 0065 M01 sur la parcelle cadastrée CA n°54 sis 7 impasse Marion et de confier la défense des intérêts de la ville à ATV Avocats, 11 rue de Chavril à Sainte-Foy- Lès-Lyon (69 110).
2026-019	23/02/26	Constitution Avocat - Assignation en intervention forcée devant le Tribunal Judiciaire	La présente décision a pour objet de confier la défense de ses intérêts à ATV avocats dans le cadre d'une assignation en intervention forcée, diligentée à l'occasion d'une expertise judiciaire devant le juge des Référés au tribunal judiciaire de Lyon.
2026-020	24/02/26	Recours à l'UGAP pour les besoins de la commune dans l'univers « informatique et consommable »	La présente décision a pour objet de recourir à la centrale d'achat UGAP pour l'achat de ses besoins informatiques et prestations associées pour une durée de 4 ans ferme.
2026-021	24/02/26	Avenant de transfert n°1 au marché n°24-17 relatif à la fourniture de chaussures et vêtements de travail pour le service police municipale de la ville	Cet avenant de transfert a pour objet de formaliser la fusion par absorption de la société ABILIS LOGISTIQUE par la société GROUPE ABILIS au 31 décembre 2025.

2026-022	27/02/26	Convention de mise à disposition précaire et révocable de 6 locaux au 16 rue Guilloux à l'association ANIMA pour des opérations de rénovation dans le cadre d'un projet d'hébergements temporaires et d'urgence pour des personnes en situation de précarité	La présente décision a pour objet de signer une convention et les actes afférents pour la mise à disposition à titre gratuit à l'association ANIMA de 6 locaux au 16 rue Guilloux, afin de permettre leur embellissement et aménagement, en vue de les rendre habitables. La convention est établie pour 2 ans et exclut tout hébergement dans les locaux avant rénovation.
2026-023	09/03/26	Conclusion d'un bail commercial - 6 rue de la Liberté - Café de la Mairie / Bistrot Liberté	La présente décision a pour objet de signer une convention entre la Commune de Saint-Genis-Laval et la société Café de la Mairie/Bistrot liberté portant sur un local à usage commercial, sis 6 rue de la liberté à Saint-Genis-Laval, prenant effet le 15 septembre 2025 pour une durée de neuf ans.
2026-024	12/03/26	Avenant n°8 au marché n°19-10 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire (ECS), traitement d'eau, climatisation et ventilation	Le présent avenant a pour objet d'intégrer dans le terme P1 les nouvelles contributions CPB (Certificats de Production de Biogaz) en lien avec la loi n°2021-1104, dite « Climat et Résilience », du 22 août 2021, notamment complétée par le décret n°2024-718 du 6 juillet 2024 et l'arrêté du 5 septembre 2025 relatif aux modalités d'application du dispositif de certificats de production de biogaz. Le présent avenant ne présente aucune incidence financière sur le montant initial du marché.
2026-025	12/03/26	Attribution du marché 26-09 relatif à la réalisation d'un diagnostic du patrimoine arboré de la ville de Saint-Genis-Laval	La présente décision retire la décision municipale n°2026-002 et conclut avec la société SERPE un accord cadre à bon de commande d'un montant maximum de 39000€ HT en vue de réaliser un diagnostic du patrimoine arboré de la ville de Saint-Genis-Laval. Le délai d'exécution du marché est fixé au plus tard au 31/12/2026.
2026-026	13/03/26	Convention d'occupation précaire et révocable avec l'association ANIMA pour un logement T5 (R2-313) sis 16 Rue Guilloux	La présente décision a pour objet de signer une convention d'occupation précaire et révocable à usage exclusif d'habitation entre la ville de Saint-Genis-Laval et l'association ANIMA. La convention est consentie et acceptée pour une durée de deux ans à compter du 17 mars 2026 moyennant une redevance mensuelle de 113,34€.
2026-027	13/03/26	Convention de mise à disposition temporaire Fort de Côte Lorette (2 salles) et extérieur du Fort pour les 24h de malade	La présente décision porte sur une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit du Fort de Côte Lorette (2 salles) et de l'extérieur du Fort pour les « 24h de malade » à l'association STEP, STOP A LA SEP.

2026-028	17/03/26	Avenant n° 1 (avenant de transfert) à l'accord-cadre n°23-14-14 relatif aux travaux de réparation courante et d'entretien des bâtiments ainsi que remise aux normes et opérations de réhabilitation en maîtrise d'œuvre interne	Cet avenant de transfert a pour objet de formaliser la cession de fonds de commerce de la société AEGE à la société INEO RHONE ALPES AUVERGNE à compter du 1er février 2026.
2026-029	19/03/26	Avenant n°1 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société HIVORY SAS - Parcelle AP n°43 - Sise Chemin de Lorette	Le présent avenant a pour objet de modifier de la grille tarifaire applicable suite à l'ajout d'une quatrième antenne et portant ainsi le montant de la redevance annuelle à 18000€.
2026-030	19/03/26	Avenant n°2 au marché 25-15-08 de travaux de rénovation énergétique Pom'Cerises et salle multifonctionnelle « Chauffage- Ventilation- Plomberie- Sanitaire »	La présente décision est liée aux travaux de la crèche Pom'Cerises concernant l'ajout d'une cassette sur PAC extérieur pour un chauffage complémentaire dans la salle de change des enfants. Cet avenant n°2 a une incidence financière de + 1 370,90 € H.T., soit +1,00 % par rapport au montant initial. Le montant total du marché après avenants n°1 et n°2 se monte à 138 026,65 € H.T., soit 165 631,98 € T.T.C
2026-031	20/03/2026	Sollicitation financière du Ministère de la Culture visant l'acquisition d'instruments de musique et de jeux pour le prêt au public de la médiathèque B612	La présente décision vise à solliciter l'aide de la dotation générale de décentralisation, pour mener à bien le projet de création de fonds de prêt aux usagers d'instruments de musique et de jeux de société à la médiathèque B612, par le biais d'un financement d'un montant de 5 092 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions prises par le maire sortant par délégation du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jules GUILLEMOT**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Le secrétaire de séance,

Maxens DOUY

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Jules GUILLEMOT



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.